Ézanville infos

WWW.EZANVILLE.FR | LE JOURNAL DE VOTRE COMMUNE | JUIN 2017 | #116

AGENDA

DU 6 AU 24 JUIN

EXPOSITION DES ATELIERS D'ART DE LOISIRS ET CULTURE

Les participants aux ateliers de photo, de peinture, de dessin et d'art floral exposent leurs créations du 6 au 24 juin dans les locaux de l'association Loisirs et Culture.
Vernissage le mercredi 7 juin à 18 h 30.

10 JUIN

FÊTE DE LA FAMILLE

Rendez-vous dès 14h au Complexe de la Prairie pour un après-midi intergénérationnel festif. Au programme : spectacle des enfants des accueils de loisirs, du service jeunesse et des séniors de la RPA, animations, jeux, tombola et goûter offert. Venez nombreux !

10 JUIN

CONCERT ROCK ET POP

Le Théâtre de l'Union Familiale vous propose un nouveau concert à 20 h 30 avec « La Mauvaise Foi ». Le groupe beauvaisien propose des compositions originales, une musique populaire avec un esprit festif et des textes engagés.
Entrée 10 €, -18ans 6 euros et gratuit pour les -de 12 ans. 9 rue des écoles à Ezanville.
http://theatre.uf.free.fr

11 JUIN

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE : CONCERT DE FIN D'ANNÉE

Le concert de fin d'année du conservatoire de musique d'Ezanville se tiendra à 15 h 30 au complexe de la Prairie. Les élèves des classes de batterie, guitare, flûte traversière et chant se produiront en divers ensembles avec un répertoire allant du classique à la musique actuelle (jazz, rock, etc.).
Entrée libre.

15 JUIN

COLLECTE DE SANG

L'Établissement Français du Sang (EFS) organise une collecte de sang de 15h à 20h à Écouen, salle des écuries, place de la mairie.
dondesang.efs.sante.fr

18 JUIN

COMMÉMORATION DE L'APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Rendez-vous à 11h à Écouen au parc du Général De Gaulle, rue Paul Lorillon.

ÉVÉNEMENT - 23 JUIN DÈS 18 HEURES

QUAND LA MUSIQUE EST BONNE !

Cette année encore, à l'occasion de la fête de la musique, la place de la mairie vibrera toute la soirée au rythme des concerts et des spectacles, puis se transformera en piste de danse géante. Un des temps forts de notre vie locale, à ne pas manquer le vendredi 23 juin dès 18h !

La Fête de la Musique c'est avant tout un événement participatif, festif et collectif : fait pour et par le public. C'est dans cet esprit que la municipalité a souhaité organiser cette manifestation. Cette nouvelle édition sera comme toujours basée sur les valeurs de partage et de rassemblement avec le thème, « Vivre ensemble la musique ».

UNE SCÈNE 100 % ÉZANVILLOISE

Le groupe ézanvillois Zig Zag (association Boa Estrela Lusitana), sous la direction de Jackeline Rodriguez (piano), vous propose un voyage autour du monde à travers un répertoire musical aussi festif qu'entraînant (salsa, variété française, zouk, rock, kizomba, lambada, reggae, pop, merengue...). Avec au chant les pétillantes et magnifiques artistes Marine Gretch (Cabaret le 3 Mailletz depuis 2015) et Mirella Toussant (finaliste du concours « The Voice », saison 2016), mais aussi le jeune et talentueux Abel Marta (guitare-chant), également chanteur principal de la revue musicale Pau Brésil aux Champs Elysées depuis 2014. Les autres membres du groupe, Rafael Marta (guitare/chant), Miguel Marta (batterie/chant) et Chevron Kerkiasharian (Saxophone) viennent compléter cet ensemble de jeunes et dynamiques artistes, avec une solide expérience de la scène et passionnés autant par les musiques de variétés que par celles de tradition populaire.

La scène ouverte accueillera les enfants du service jeunesse qui ouvriront le bal avec un spectacle de percussions, puis ils laisseront la place aux élèves du Conservatoire de musique d'Ezanville qui se produiront en divers ensembles (batterie, guitare, flûte traversière et chant). Viendra ensuite le tour des petits danseurs de l'association Cultures et métissages qui vous feront une démonstration endiablée de hip-hop et de zumba et l'atelier de chant de l'association Loisirs et Culture qui vous entraînera en chœur sur des chants populaires. Un beau programme avant le début de la grande soirée dansante.

LES ASSOCIATIONS DE LA VILLE À LA RESTAURATION

Des associations de la Ville seront exclusivement en charge de la restauration. Un rôle à la hauteur de leur implication dans notre vie locale. Les bénéfices des ventes seront reversés dans le fonctionnement de ces associations. Ainsi, l'Association des Anciens Elèves d'Ezanville (AAEE) vous proposera des sandwiches, l'Union Sportive d'Ezanville-Ecouen (USEE) sera aux commandes du barbecue avec des saucisses/frites, les assistantes maternelles de Pom d'Happy vous raviront les papilles avec des petites douceurs sucrées, et l'association Ezanville Citoyenne sera là pour vous désaltérer avec diverses boissons.

édito

ÉZANVILLOISES, ÉZANVILLOIS, CHERS AMIS,

Vous avez tous, j'en suis sûr, vu aux actualités de la télévision cette manifestation d'associations écologiques organisées contre l'installation d'un énorme centre commercial à Gonesse. La manifestation n'avait pas pour but de remettre en cause le bien-fondé de cette installation commerciale vis-à-vis de la concurrence déjà en place dans cette zone. Nous savons que beaucoup de centres commerciaux actuels, dont Aéroville, sont en difficulté. Je n'ai pas les compétences pour juger de la pertinence de cette nouvelle installation ; ceux qui investissent prennent leurs responsabilités, ils sont donc seuls juges. Encore faut-il comprendre qu'ils mettent aussi en péril les installations déjà existantes. Le but de la manifestation était de protéger des zones agricoles. Malheureusement les propriétaires de terrains, qu'ils soient agriculteurs ou non, ne résistent pas tous à l'appât du gain. Quand on sait le prix de vente d'un terrain agricole, le rapport de celui-ci, l'offre des investisseurs augmentée des indemnités dues à la perte d'exploitation, on comprend un peu mieux le problème. Le combat de ces associations écologiques est louable. La seule réponse politique valable est de donner aux agriculteurs les moyens de vivre décemment des fruits de leur travail. J'espère que nos nouveaux dirigeants vont enfin prendre les mesures qui s'imposent même s'il faut écorner les règles imposées par l'Europe ; un peu de protectionnisme serait le bienvenu.

Pendant la campagne électorale des Présidentielles j'ai entendu que celui qui a remporté la compétition envisageait de laisser aux communes le soin d'organiser leurs rythmes scolaires. Mes partenaires au sein du Conseil Municipal, et en particulier mon Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, sont prêts à proposer les modifications qui nous semblent s'imposer. Il nous reste à définir les nouvelles règles pour Ezanville qui passeront très probablement par la suppression des TAP avec, en échange, très probablement l'organisation de l'étude du soir, selon l'accord des enseignants et des parents d'élèves qui devront sous notre contrôle s'organiser.

ALAIN
BOURGEOIS
MAIRE D'ÉZANVILLE

Ézanville**infos**

Mensuel d'informations municipales
Hôtel de Ville // 01 39 35 44 80
Directeur de la publication // Alain Bourgeois
Rédaction // Ève Pavesi
Conception-réalisation// RDVA // 01 34 12 99 00
Impression // STIP // 01 39 91 91 73 // Dépôt légal à parution

DOSSIER

RESPECT DU CADRE DE VIE

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Avec l'arrivée des beaux jours, il faut (ré)apprendre à vivre ensemble. Si nous voulons que la vie soit agréable dans notre commune, il est indispensable que chacun respecte certaines règles d'intérêt général. Rappel des réglementations nationales, départementales ou communales fixant les obligations des citoyens dans les domaines suivants.

ANIMAUX

La divagation des animaux est interdite sur le territoire de la commune. Les chiens ne doivent pas souiller les trottoirs, espaces verts publics, stades et parkings par leurs excréments (arrêté municipal PM/DD/209/2008) ni gêner les voisins par leurs aboiements.

Tenez votre chien en laisse sur la voie publique et n'oubliez pas de lui mettre une muselière s'il s'agit de chiens de 1ère et 2e catégories (loi du 20 juin 2008). Les aboiements fréquents sont une vraie nuisance pour les voisins.

Bruit

L'usage des engins à moteur (tondeuses, motoculteur, tronçonneuse,...) est limité par un arrêté préfectoral (2009/297) aux périodes suivantes :

- de 8 h 30 à 12h et de 14 h 30 à 19 h 30 du lundi au vendredi,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi,
- de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

Les bruits de voisinage (liés au comportement d'une personne ou d'une chose, liés à une activité professionnelle, sportive, culturelle ou de loisirs ou liés aux chantiers) sont par principe interdits, de jour comme de nuit et peuvent être sanctionnés, lorsque, volontaires ou non, ils portent atteinte de manière anormale, à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. Sont pris en compte pour déterminer le caractère anormal du bruit, sa durée, sa répétition et/ou son intensité.

DÉCHETS ET TROTTOIRS

Ne rien jeter sur la voie publique, papiers d'emballage, canettes, mégots, bouteilles : rien n'est plus simple que de les jeter dans les poubelles prévues à cet effet (loi du 15 juillet 1975).
Le dépôt d'ordures et de gravats est interdit sur tout le territoire. La Police municipale fait des contrôles réguliers dans les champs et espaces naturels isolés de la ville. Le Sigidurs met à disposition des habitants 4 déchèteries, dont la plus proche est située à Bouqueval, Route d'Ecouen.

Horaires de la déchèterie de Bouqueval du 1er avril au 31 octobre

- *du lundi au vendredi (sauf jeudi) : 9h-12h/14h-18h*
- *samedi : 9h-18h*
- *dimanche : 9h-13h*

Pour rappel, le brûlage de déchets à l'air libre, y compris les déchets verts, est strictement interdit dans tout le département du Val d'Oise. Les déchets peuvent être apportés directement en déchèterie ou collectés tous les lundis jusqu'au 3 juillet et un lundi sur deux du 3 juillet au 28 août.
Ne sortez vos conteneurs que la veille au soir des collectes afin de ne pas attirer les nuisibles et de limiter les odeurs.

Concernant les trottoirs, seul l'entretien de la chaussée est à la charge des services communaux. Conformément à l'usage qui vaut obligation, chaque riverain est tenu de nettoyer son trottoir (enlèvement des feuilles, déblayage de la neige, salage en cas de verglas).

STATIONNEMENT

Le Code de la route interdit le stationnement sur les trottoirs, ce qui peut exposer à des risques d'accident les piétons devant alors s'engager sur la chaussée. En cas d'accident, les propriétaires des véhicules sont civilement et pénalement responsables selon l'article 121-3 du nouveau Code pénal qui indique "il y a délit en cas de mise en danger délibérée de la personne d'autrui".
N'oubliez pas que vous n'avez aucun droit sur la partie du domaine publique qui longe votre propriété et que chacun peut stationner devant chez vous à partir du moment où il respecte les règles et ne vous empêche pas d'aller et venir. Par contre, un véhicule en stationnement abusif (plus de 7 jours à la même place) peut être verbalisé voir enlevé par la fourrière.

Taille des Haies

Chaque riverain doit tailler les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques et privées pour ne pas gêner la visibilité des automobilistes et la circulation des piétons.
Outre l'intérêt esthétique d'un espace vert bien entretenu, la taille des haies permet de respecter les servitudes légales. Ainsi les arbres plantés à moins de 2 mètres d'une limite de propriété (distance minimale de 50 cm) ne doivent pas dépasser 2 mètres de haut ; c'est pourquoi les haies doivent être taillées en hauteur et en largeur.
Par ailleurs, la responsabilité des propriétaires sera engagée pour une haie non taillée qui aura été la cause d'un accident que ce soit en gênant la visibilité des conducteurs ou en provoquant la chute d'un piéton (terrain glissant).
Enfin, les services de Police rappellent régulièrement que les grandes haies favorisent les vols en offrant des caches aux cambrioleurs qui peuvent opérer sans être surpris.
Pour plus de renseignements : article L671 du Code civil.

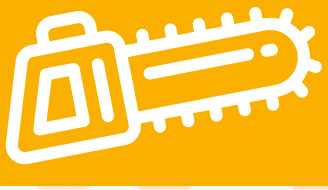

Vitesse et circulation des quads et motos de cross

La règle nationale de 50 km/h est appliquée dans la commune sauf dispositions particulières aux abords des écoles et du centre-ville où la vitesse est à 30 km/h.
La réglementation relative à l'utilisation des quads et motos de cross stipule que la circulation avec un véhicule non immatriculé est strictement interdite sur les voies publiques, chemins forestiers et tous types de voies ouvertes à la circulation publique
La circulation des véhicules à moteurs est interdite sur Le Chemin des Marais (arrêté municipal DPM/SB/055/2014) sauf pour les riverains et ayant droits.

EN CAS DE DIFFÉREND AVEC UN VOISIN…

La première chose à faire est d'essayer de trouver une solution amiable.
N'oubliez pas que si le ton monte, la situation s'aggravera mais votre voisin continuera d'habiter à côté de chez vous.

Si la solution amiable n'a pu être trouvée, adressez-lui une lettre recommandée au sujet du problème que vous rencontrez. Ce n'est qu'en son absence de réponse que vous pourrez alors entamer une procédure en saisissant le tribunal d'instance.
Faites appel au conciliateur de justice !
Pour tenter de le régler à l'amiable, vous pouvez faire appel au conciliateur, Bénévole, il est nommé par le premier président de la Cour d'Appel de Paris et rompu, de par ses compétences juridiques, à la négociation pour résoudre les litiges de la vie quotidienne entre particuliers. Pour le saisir, il n'y a aucune formalité spécifique à accomplir et la nature des conflits qui peuvent lui être soumis est d'une grande diversité.
Monsieur Saulnier,
Maison de la Justice et du Droit
31 bis Avenue du 8 mai 1945
95200 Sarcelles
Tél. : 01 39 94 96 22

RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES LES CÈDRES :

UN NOUVEAU GESTIONNAIRE, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Depuis son ouverture en 1978, la Résidence autonomie « Les Cèdres » est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune. Le propriétaire des murs est un bailleur social, Efidis.

En décembre 2014, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de transférer la gestion de l'établissement à une association spécialisée dans l'hébergement des personnes âgées.

En effet, au fil des années et avec le développement des politiques de maintien à domicile, les seniors ézanvillois ont davantage voulu rester à leur domicile. De plus, les travaux de réhabilitation à réaliser allaient faire peser sur le CCAS des charges financières insoutenables.

En 2015, le Conseil Municipal comme les résidents et leurs proches ont été informés de cette décision. L'année 2016 a été consacrée à la négociation avec la seule association présente dans ce secteur d'activité, Arpavie.

En mars et mai 2017, deux réunions ont été organisées pour présenter le projet de reprise de gestion et le nouveau gestionnaire. Au 1er juin 2017, Arpavie va prendre le relais du CCAS. Le CCAS reste présent en tant que partenaire privilégié de l'établissement.

L'arrivée d'Arpavie va permettre de mener une réflexion sur les travaux de réhabilitation. De plus, la résidence va bénéficier de la puissance de ce groupe associatif : experts dans le domaine juridique, dans la gestion du patrimoine,... .

L'un des objectifs d'Arpavie est de créer une nouvelle dynamique dans la structure en développant des activités, des actions de prévention et des sorties qui seront ouvertes aux seniors ézanvillois.

ARPAVIE : QUELQUES CHIFFRES

3 : le groupe associatif Arpavie est né de la fusion des associations AREFO, AREPA et ARPAD, le 1er juillet 2016.

9 000 personnes âgées sont accueillies par ARPAVIE au sein de ses 125 résidences et services : 46 EHPAD (maisons de retraire médicalisées), 77 résidences autonomie, 1 résidence avec services et 1 service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

21 établissements sur le territoire valdoisien, Arpavie gère 21 : Presles, Taverny, Saint-Gratien, Ermont, Domont, Écouen, Bouffémont, Enghien les Bains, Cergy,

ACTUALITÉS

Notre boxeur local est champion de France !

Le 6 mai dernier, Brayan Matias, (à droite sur la photo) boxeur de l'USEE, a décroché le titre de champion de France professionnel de Muay Thaï (boxe thaïlandaise) en -67 kg au complexe sportif de l'île des Vannes à Saint-Ouen.

Après avoir éliminé Amine Moussa (k.-o. au 2e round) et Anouar El Karkouri (aux points), notre sportif ézanvillois a battu en finale le Bordelais Pierre Perriquet par Ko au 5e round et à la dernière reprise. Sa supériorité au corps à corps a fini par lui offrir l'occasion de placer un coup de coude décisif dans le combat final.

Une victoire qui résulte d'un véritable travail d'équipe, selon Brayan, dont il tient à remercier chaque membre : ses entraîneurs et préparateurs Kader Beliouz, Julien Quentin, Sébastien Clever, Eddy Saban et Marc Fortaillier, son kinésithérapeute Ilhan Ilkay, son coach mental Cheraz Mushtaq ainsi que son hypnotiseur Anne Laruelle.

Brayan avait déjà décroché quatre titres nationaux amateurs entre 2012 et 2015. Dernièrement il a remporté une médaille de bronze à l'Euro d'Antalya (Turquie) et un quart de finale aux Mondiaux de Muay Thaï de Bangkok.

Retrouvez la vidéo du combat final sur la page Facebook "Ville d'Ezanville".

Un nouveau portail Internet pour accéder à ses droits sociaux

« *Faciliter l'accès aux droits sociaux et simplifier les démarches des Français* », c'est l'ambition affichée par le nouveau site mesdroitssociaux.gouv.fr. L'intérêt de ce portail – qui s'ajoute au nouveau simulateur de droits aux aides et prestations sociales mis en ligne début mars – est de permettre à tous les assurés sociaux « *d'accéder à [leurs] droits en matière de protection sociale et d'emploi, sur un site unique* ». Destiné à tous les assurés sociaux, il offre un accès personnalisé aux droits de chaque assuré en matière de protection sociale et d'emploi (santé, famille, logement, solidarité, retraite, emploi). en s'identifiant via FranceConnect, chaque assuré peut accéder à l'ensemble de ses droits sociaux, naviguer d'un droit social à l'autre sur un même portail, effectuer facilement ses démarches en ligne (une estimation multi-prestations, une demande de prestation, etc.), en un seul clic **www.mesdroitssociaux.gouv.fr**

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Vous avez déjà un compte auprès d'Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr ou de La Poste ? FranceConnect est le bouton qui vous permet de vous connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de ces trois comptes. Aucune inscription au préalable. Plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe.
https://franceconnect.gouv.fr/

TRIBUNES

TRIBUNE DU GROUPE MAJORITAIRE

L'équipe de la majorité vous donne rendez-vous aux deux grandes manifestations du mois de juin : la fête de la famille et la fête de la musique.

Nous espérons vous y voir nombreux pour partager ces moments festifs.

Bien vivre à Ézanville

TRIBUNES DE L'OPPOSITION

Quoi de neuf à Ezanville ?
Les médecins :
Bienvenue à Madame Cristina HERA-CRISINEL, médecin généraliste nouvellement installée place de la République (près du monument aux morts).
Bienvenue à Madame FOURNIER, remplaçante du Docteur Picot, médecin généraliste récemment installée Grand-Rue (au-dessus de la pharmacie du centre-ville).
Nous attendons avec impatience l'arrivée d'un gynécologue que recherche le cabinet mandaté par la commune.

Les commerces :
Bienvenue à Jennifer DEY, qui a repris le salon de coiffure rue Anglade.
Bienvenue aussi à La corne de Gazelle, qui propose pâtisseries fines, salon de thé et traiteur et qui a déménagé rue Anglade, dans des locaux plus adaptés.

Où en est le projet d'aménagement de la zone d'activités économiques du Val d'Ezanville ?
Après un 3 pages central d'Ezanville infos en janvier 2016 présentant un dossier complet et finalisé, un simple paragraphe à la fin de l'édito du maire en mai 2016 indiquant que tout le projet est remis en question avec la nouvelle communauté d'agglomérations, plus aucune nouvelle depuis. Qu'en est-il Monsieur le Maire ?

À quand des informations sur toutes les compétences de la nouvelle communauté d'agglomération Plaine Vallée et les conséquences sur la vie quotidienne des Ezanvillois ?

Une équipe unie pour une nouvelle énergie

Depuis les élections municipales de 2014, nous n'avons jamais fait de commentaires sur la vie politique Française, dans le cadre de la Tribune, nous cantonnant à la vie locale d'Ezanville.

Toutefois, l'enjeu des dernières élections est important et dans moins de 3 ans maintenant notre groupe devra se positionner vis-à-vis des groupes politiques déjà existants ou en formation.

À noter que si le taux de participation de ces 2 derniers scrutins a pu être un point satisfaisant, nous regrettons toutefois le taux élevé de blancs ou nuls. Fort heureusement, si ces bulletins sont aujourd'hui comptabilisés ils n'ont pas influencé les résultats. La loi changera peut-être et cela fera, nous l'espérons, réfléchir bon nombre de candidats.

Nous ne ferons aucun commentaire sur les candidats heureux et malheureux à ces élections présidentielles. Le choix des Français est souverain et a été clairement exprimé.

Au niveau municipal, les prochaines élections législatives vont naturellement contraindre à faire un choix de parti, que nous respectons. Nous espérons toutefois qu'il n'aura pas d'impact sur la suite du mandat et qu'aucune division ne sera à déplorer.

Rendez-vous maintenant les 11 et 18 juin.

Ézanville notre ville

RETOUR SUR…

1er mai : distribution de muguet à la RPA par le Lions Club

8 mai : cérémonie du Souvenir

14 mai : prix du conseil municipal (cyclisme)

22 mai : animation de Pom d'Happy à la bibliothèque

EN BREF…

Fermeture des services municipaux

Les services municipaux seront exceptionnellement fermés le mercredi 28 juin après-midi.

Bibliothèque municipale : horaires d'été

La bibliothèque restera ouverte aux mois de juillet et août aux jours et horaires suivants à partir du 15 juillet :

- lundi : 9 h- 12 h/14 h-16 h
- mardi : 14 h/18 h
- mercredi : 10 h-12 h/14 h-18 h
- jeudi : fermeture
- vendredi : 10 h-13 h/14 h-17 h
- samedi/dimanche : fermeture

BAFA : sessions d'été !

3 sessions sont proposées par la Ville en partenariat avec la Main solidaire :
- *BAFA Général :* du 1er au 8 juillet 2017 et du 8 au 15 juillet 2017
- *Approfondissement / jeux et grands jeux :* • du 10 au 15 juillet 2017

Informations et inscriptions au service Jeunesse et Familles : 01 39 35 95 82

Plan Canicule : inscrivez-vous !

À Ezanville, le Plan Canicule se traduit par le recensement volontaire, grâce au bulletin disponible au Centre Communal d'Action Sociale et sur www.ezanville.fr, des personnes fragiles. Cette inscription permet un suivi régulier, par le C.C.A.S., tout au long des quatre niveaux d'alerte.
Sachez, par ailleurs qu'une plate-forme téléphonique (0 800 06 66 66) est mise en service jusqu'à fin août, pour permettre aux usagers d'obtenir des informations et des conseils pratiques pour réduire les risques sanitaires causés par de grandes vagues de chaleur. Le C.C.A.S. reste à votre disposition au 01 39 35 44 97.

Opération Tranquillité Vacances

Durant votre absence, les services de police et de gendarmerie peuvent, sur demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Pour bénéficier de ce service du 1er juillet au 31 août 2017, inscrivez-vous avant votre départ, auprès de la Police Municipale, rue Anglade. Vous pouvez également télécharger le formulaire d'inscription sur www.ezanville.fr
Pour plus d'informations, contactez le 01 39 35 44 98.

Seniors : premiers pas vers le numérique

L'union Familiale d'Ezanville vous propose un accompagnement pour vos tout premiers pas dans l'univers de l'informatique.
Au programme : découverte d'un ordinateur, d'internet, du courrier électronique, des fichiers et dossiers,…
Cet accompagnement, adapté aux seniors, est proposé au rythme de 2 h/semaine le mercredi de 10 h 00 à 12 h 00, par cycle de 5 à 6 semaines. Groupe limité à 8 personnes maximum.
Contact : Patrice au 06 68 18 87 60
Pour renseignement et réservation - 7/9 rues des Écoles à EZANVILLE

Bienvenue aux nouveaux arrivants professionnels

- Salon de coiffure *Jennifer Dey*, 18 rue J. Gallicher, 01 39 87 10 41
- Salon de thé et traiteur oriental *Corne de Gazelle*, anciennement rue de la Marne, a déménagé 32 rue J. Gallicher, 06 95 57 50 27
- *Docteur Fournier*, qui remplace le *Docteur Picot*, 10 grande rue, 01 39 91 12 97.

CARNET

AVRIL

Naissances
Lyam Belkalem. Romy Fortune. Malo Frango Tarsitano. Julia Harb. Maël Poirot. Anaïs Sergent.

Mariage
Rose-Hélène Labin et Philippe Royard.

Décès
Sylvain Deschamps.

MAI

Naissances
Bernadette Ishak Stefo. Camille Thébault.

Décès
Aomeur Amara Ouali. Jeanne Barry. Bernadette Creuse. Colette Ferrebeuf.